

PROCES VERBAL DU CONSEIL **MUNICIPAL DU** **08 SEPTEMBRE 2008**

Le huit septembre 2008, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis SARZIER, Maire, le Conseil municipal s'est réuni sur convocation ordinaire. Madame Marie-Françoise DECREAU est désignée comme secrétaire de séance. Tous les membres sont présents sauf Madame Claudine PETITPAS et Monsieur Serge DUNAND (pouvoir à Madame Dominique PASSAQUAY), excusés.

ADMINISTRATION GENERALE

1 Convention avec la CAF de Savoie pour la structure multi accueil l'Ilot Câlin

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) de la Savoie permettant à Mademoiselle Magalie ROSSIAUD, Directrice de la Structure multi accueil, et à Madame Catherine VIVES, son Adjointe, de bénéficier du service CAFPRO.

Ce service permet, via un accès Internet sécurisé, d'accéder à certaines données de la base allocataire de la CAF (ex : quotient familial) et ainsi d'adapter rapidement le tarif appliqué par la structure aux changements de situation des familles.

Cette convention est signée pour une durée de un an renouvelable.

2 Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles

2.1- Allocations scolaires allouées aux écoles publiques communales

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote les allocations suivantes au profit des écoles publiques communales maternelle et primaire :

- 16 € / élèves pour les activités diverses,
- 37 € / élèves pour les fournitures scolaires,
- 37 € / élèves pour une classe de découverte (séjour d'au moins 10 jours),
- Prise en charge des entrées piscine et du transport pour 2 classes,
- Prise en charge du transport pour accéder à la bibliothèque municipale,
- Prise en charge des abonnements à Internet et des consommations pour l'école primaire et maternelle,
- Prise en charge des achats de fournitures courantes pour l'informatique et les postes de direction,
- Prise en charge des renouvellements des manuels scolaires de l'école primaire dans la limite de 500 €.

2.2- Allocations scolaires allouées aux écoles privées sous contrat situées hors de la Commune

L'article 89 de la loi du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales étend aux écoles privées sous contrat d'association l'obligation de participation financière des communes de résidence pour les enfants scolarisés dans une autre commune. Cette obligation ne concernait auparavant que les écoles publiques.

L'école privée sous contrat Saint Joseph de Chambéry a sollicité la participation financière de la Commune dans la mesure où elle accueillera pour l'année scolaire 2008-2009 deux enfants

de Drumettaz-Clarafond.

Considérant que cette disposition législative :

- crée une distorsion entre école publique et école privée,
- crée des charges supplémentaires sur lesquelles le Maire n'a aucune maîtrise,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de dénoncer l'article 89 de la loi du 13 août 2004 et sa circulaire d'application. Il refuse, à l'unanimité, de verser une participation à l'école Saint Joseph de Chambéry.

3 Soutien aux Vétérans des Essais Nucléaires

Estimant avoir fait l'objet d'un déni de justice de la part du Ministère de la Défense quant aux risques encourus lors des essais nucléaires qui ont eu lieu au Sahara Algérien et en Polynésie Française et aux conséquences qui en ont découlées, l'Association des Vétérans des Essais Nucléaires lance un appel auprès des municipalités pour obtenir leur soutien dans leur démarche pour la reconnaissance par les autorités françaises des effets de ces essais et la juste indemnisation des victimes. Elle invite également les Conseillers à signer un appel qui sera déposé à Matignon à l'occasion du Congrès de l'Association des Vétérans des Essais Nucléaires.

Le Conseil municipal, à la majorité (Vote contre de MM. Guy CRESSENS, Jean-Marc GOZZI, Gilles LAURENT et Didier VILNEUVE ; Abstention de M. Nicolas JACQUIER et de Madame Dominique PASSAQUAY) décide d'apporter son soutien à l'Association dans leur démarche pour la reconnaissance des effets de ces essais et la juste indemnisation des victimes. Il invite ses membres qui le souhaitent à signer l'appel correspondant.

4 Bibliothèque : organisation d'une bourse aux livres

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'organisation d'une bourse aux livres par la bibliothèque municipale. Cette bourse s'inscrit dans le cadre de la semaine de la solidarité internationale qui aura lieu du 15 au 23 novembre 2008. Le projet consiste en la collecte de dons de livres qui seront revendus lors de la bourse.

Le Conseil municipal décide d'attribuer les bénéfices aux associations Aman Iman, ACAPIGA et Planète Vivante, à l'unanimité des votants (les membres adhérant à l'association Aman Iman : Mmes Marie-Françoise DECREAU, Francia-Elise GANDET, Catherine PERRE, MM. Guy CRESSENS et Jean GASCHET ne prennent pas part au vote).

5 Convention portant soutien à la création, au développement et à l'animation d'une bibliothèque de lecture publique avec l'Assemblée des pays de Savoie (Savoie Biblio)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention portant soutien à la création, au développement et à l'animation d'une bibliothèque de lecture publique avec l'Assemblée des pays de Savoie (Savoie Biblio).

Cette convention permettra à la bibliothèque municipale de bénéficier de différentes prestations offertes par l'Assemblée des pays de Savoie (conseil, prêts de documents, formations, aides à l'investissement...).

Elle est signée pour une durée de 5 ans.

6 Modification du règlement d'utilisation de la Salle Polyvalente

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification du règlement d'utilisation de la Salle Polyvalente (article 8) pour permettre sa location à des particuliers pour l'organisation de fêtes d'anniversaire.

Cette possibilité de location est soumise aux conditions suivantes :

- elle est limitée aux anniversaires correspondant à une décade (20 ans, 30 ans, etc.),
- elle n'est ouverte qu'aux habitants de la Commune de Drumettaz-Clarafond,
- elle se fait au même tarif que celui appliqué lors de la location à l'occasion d'un mariage,
- elle est soumise à la présentation de justificatifs (pièce d'identité attestant de l'âge de la personne et justificatif de domicile datant de moins de trois mois).

7 Convention pour la mise en place d'un chargé de mission de la base aérienne 278 d'Ambérieu auprès de la Commune

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention avec la base aérienne 278 d'Ambérieu en Bugey pour la mise en place d'un chargé de mission auprès de notre Commune.

Ce chargé de mission aura principalement pour rôle de maintenir un lien avec le correspondant défense de notre Commune (Claudine PETITPAS), de participer aux cérémonies patriotiques locales ainsi qu'à la préparation des manifestations organisées par le Ministère de la Défense. Il sera également chargé de faciliter le recrutement pour la base aérienne.

Cette convention est signée pour une durée de un an renouvelable dans la limite de cinq ans.

FINANCES

1 Demande de subvention complémentaire au Conseil Général pour la construction du réservoir de Sillien

Suite à la révision du projet de construction du réservoir de Sillien par le Maître d'œuvre de la Commune (Cabinet MONTMASSON) et à l'augmentation du coût estimatif du projet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention complémentaire du Conseil Général, la plus élevée possible, sur la base du coût du projet révisé.

QUESTIONS DIVERSES

1 Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un compte rendu de la réunion du bureau de la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget du 03 septembre 2008.

2 Pôle Santé

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'avancement du projet de construction du Pôle Santé :

- Permis de construire en cours d'instruction
- Acquisitions foncières en cours
- Mise en place d'un comité de pilotage sur ce projet
- Objectif d'ouverture en 2011.

3 Travaux

Monsieur Gilles LAURENT, Adjoint aux travaux et à l'urbanisme, informe le Conseil municipal de l'état d'avancement de plusieurs travaux et projets :

- *Réservoir de Sillien* : l'appel d'offres est en cours. Les Communes de Drumettaz-Clarafond et de Viviers du Lac se concertent actuellement afin de mettre au point une convention pour la gestion future du réservoir.
- *Petites réparations dans les écoles* : les travaux ont été réalisés par les employés communaux avant la rentrée scolaire.

- *Montée du Mollard* : L'entreprise Langain vient de terminer les derniers travaux d'enfouissement de réseaux. L'entreprise Eiffage (Appia Savoie Léman) interviendra courant septembre pour assurer la réfection de la chaussée.
- *Opération de construction secteur des Fins* : Le permis de construire a été obtenu par la Savoisienne Habitat. Les travaux devraient débiter à l'automne.
- *Route de Drumettaz* : travaux de réfection du trottoir prévus pour cet automne.

4 Education

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la loi sur l'accueil des élèves de primaire et de maternelle pendant le temps scolaire, notamment en cas de grève des enseignants, a été votée le 20 août 2008.

Madame Dominique PASSAQUAY, Présidente de la commission éducation, évoque les problèmes de transport, subis notamment des élèves, liés au changement d'horaire des bus dont la compétence relève de la CALB.

5 Quartier de la Boisière

Monsieur Jean-Marie PILLET alerte le Conseil municipal sur les problèmes de sécurité rencontrés par ce quartier, notamment du fait de la circulation et de la mise en place de circuits de bus supplémentaires par Kéolis (délégué de la CALB).

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une réunion publique avec les habitants du quartier de la Boisière, les représentants de Kéolis, de la CALB et du Conseil Général est programmée le 25 septembre.

6 Prochaines réunions

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée le lundi 29 septembre 2008 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20.

Le Maire,

Jean-Louis SARZIER